

Délibération n°39/11062024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 20h, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL

EXCUSES : J.-C. MICHAUD (pouvoir donné à F. DIAZ)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Gisèle LAYDEVANT

Convocation du 06 mai 2024

**OBJET : CULTURE
TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2024-2025**

Mme Fouillé explique que la programmation culturelle de la commune de Saint-Paul de Varces nécessite que le conseil municipal détermine les tarifs des billets d'entrée aux événements culturels de la prochaine saison.

Le but de la programmation est de proposer à un public adulte et enfant un accès au spectacle vivant sous toutes ses formes, avec des genres et des esthétiques différents, alliant divertissement et réflexion.

Les tarifs sont en cohérence avec ceux pratiqués dans la métropole.

Tarifs adultes

A : Plein tarif 12€

B : Tarif réduit 5€

Le tarif réduit s'applique, sur présentation d'une pièce justificative, aux étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA.

Tarifs enfants de 3 à 17 ans

C : 5€

Les tarifs de chaque événement sont fixés selon ces conditions (hors concert du 18 octobre où la billetterie est gérée par l'association Stand'up).

Sur le rapport de Mme Fouillé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la grille tarifaire pour la saison culturelle 2024-2025

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID: 038-213804362-20240611-240611_DEL39-DE

- ADOPTE les tarifs de chaque évènement tels qu'indiqués présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,
Cécile CURTET
Le 11 juin 2024**



Détail des votes :

- Pour : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD
- Contre :
- Abstention :